



Audience avec Xavier Turion
Ministère de l'éducation nationale, Paris
14 novembre 2018

L'APÉMu a été reçue ce 14 novembre 2018 à la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) dans le cadre de la consultation sur les projets de programme du lycée.

M. Xavier Turion, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire et M. Vincent Maestracci, Inspecteur général d'éducation musicale, ont écouté avec attention les remarques et arguments énoncés et ont pu répondre à quelques-unes de nos interrogations.

Au nom de l'ensemble des adhérents, Anne-Claire Scébal, présidente de l'APÉMu, a présenté les points suivants :

Les éléments de satisfaction du projet de programme

L'APÉMu a été reçue par le Conseil Supérieur des Programmes le 28 septembre 2018 mais sans avoir connaissance des projets de programme. De plus, le CSP avait refusé que soit évoquée la classe de terminale. Nous avons donc pu prendre connaissance des projets de programme début novembre, à leur mise en ligne pour la consultation publique. Après une lecture attentive de ces propositions, nous sommes globalement très satisfaits de leur contenu, notamment sur les points suivants :

- Un programme unique pour le cycle terminal qui permet une continuité des apprentissages.
- les entrées par compétences
- la prise en compte de la spécificité des établissements et des profils différents des élèves
- l'existence d'un programme complémentaire d'œuvres (qui remplace les « œuvres du programme limitatif »)
- les précisions sur l'équipement des salles dédiées à l'enseignement de la musique

En outre, en lisant les programmes d'autres disciplines, nous avons constaté avec satisfaction la mention de la musique dans le programme de sciences physiques (thème 4 : « le son et la musique »). L'association de spécialités musique / physique est pertinente.

Suggestion : la musique peut être évoquée dans le programme de numérique et sciences informatiques puisqu'il est question de traitement du son.

Restent des éléments à éclaircir et préciser

Certains points gagneraient à être précisés, mais afin de ne pas alourdir le programme, très clair et plaisant à lire en l'état, il faudrait prévoir un **document d'accompagnement** (*réponse immédiate de M. Turion : c'est prévu !*)

L'évaluation n'est guère détaillée : qu'est-ce qui sera évalué ?

- en enseignement de spécialité, quel type d'évaluation ? Quelles compétences ? Sous quelle forme ? **Nous tenons à maintenir une évaluation écrite ET orale.**
- en terminale option facultative : quelle évaluation ? **Nous proposons** qu'elle puisse se faire sous forme de restitution en concert ou spectacle où l'élève présenterait son projet et détaillerait sa « note de synthèse ». Cela lui apporterait des points bonus. Avantage : ce type d'évaluation n'engage pas de budget et il est transposable dans les autres options artistiques (représentation de théâtre, projection de cinéma, exposition d'arts plastiques...)

D'autre part, concernant les travaux d'élèves : quel sera le contenu du **grand oral** ? La musique a des spécificités qui peuvent et doivent nourrir la prestation du grand oral.

L'appellation « **note de synthèse** » nous paraît trop administrative. Cela s'apparente plutôt à un carnet de bord ou un portfolio. De quelle nature serait cette « note de synthèse » et pour quels contenus ? Quels outils ?

Pour l'option facultative, lors du travail sur le programme complémentaire national il est prévu des échanges lycée/supérieur ou les rencontres inter-lycées. Quelles formes prendront ces échanges ?

Partenariats : ils existent déjà, mais les lycées doivent systématiquement s'adapter aux structures culturelles, tant dans leur programmation, leur calendrier. Nous souhaitons qu'il s'agisse de vraies collaborations. De même, le programme insiste sur la possibilité d'investir des salles de concert en dehors des établissements. Sur quels moyens, dans quel cadre ?

Ces partenariats doivent être soutenus plus officiellement, par des conventions par exemple pour une mise en œuvre facilitée.

Des éléments de détails et proposition de reformulation de certaines phrases :

Seconde :

P3 : mettre le plaisir à la fin (problème de la lecture par les autres : un enseignement plaisir n'est pas un enseignement où l'on développe des compétences).

P4 : suppression de individuellement

P5 : (dernier paragraphe) suppression de « ou qu'il soit mené individuellement »

P6 : 2^e paragraphe. « A la place de la réalisation des projets... » :

L'écoute et l'étude d'une grande diversité d'œuvres vient enrichir et nourrir les projets et est l'occasion de comparer ces œuvres, d'identifier...

(sinon on a l'impression que l'écoute ne serait qu'un outil).

P7 : à la place de « après avoir recueilli... »

Le professeur décide des perspectives de travail dont il peut discuter avec les élèves prenant également en compte leurs compétences et leurs besoins.

P9 : note de synthèse (vocabulaire un peu administratif... ça fait pas rêver). Carnet de bord, carnet de note, mémorandum, journal de bord, carnet de route, journal de parcours... (autre proposition ?)

Option cycle terminal :

P5 : l'écoute et la comparaison d'œuvres nombreuses... enrichissent la culture musicale, artistique et **générale** de chaque élève.

P7 : Pour chacun d'entre eux, le professeur définit... inverser l'ordre : **Aux besoins, aux compétences, aux souhaits des élèves**

Spécialités :

P7 : faire un usage approprié des partitions. **Prenant en compte la diversité des profils des élèves, le professeur rendra l'usage de la partition accessible à chacun** (ça me dérange de le mettre là car c'est dans le champ des compétences des élèves, mais c'est important car il ne faut pas laisser entendre un « retour » de la partition comme j'ai pu le lire dans les commentaires de certains collègues)

Des craintes et points de tension

Chorale : quelles heures seront dégagées dans les lycées pour assurer cet enseignement ?

Nous sommes très surpris que toutes les options ne soient pas traitées sur un pied d'égalité, cela nous paraît très injuste que l'une d'entre elles soient aussi privilégiée. Nous avons adressé deux lettres au ministre pour demander le rétablissement des **points bonus**, ces lettres sont restées sans réponse. Nous avons donc lancé une pétition qui sera envoyé aux services du Ministère en début de semaine. Elle a recueilli 3700 signatures en 10 jours. Nous avons aussi alerté les députés il y a 2 jours, nous avons déjà le soutien de plusieurs d'entre eux, très sensibles à cette inégalité au sein de l'école de la République.

Nous avons les plus vives inquiétudes quant au **recrutement**. Les enseignements d'exploration, dérogatoires, permettaient de nourrir un vivier d'élèves pour l'option et pour la spécialité. Les dérogations seront supprimées et l'enseignement de la musique restera inégalement réparti sur le territoire. Dès lors on peut s'interroger : comment les élèves motivés et qui souhaitent poursuivre la musique après le collège pourront-ils y accéder si l'enseignement n'est pas proposé dans leur lycée de secteur ? Le risque est d'aggraver les inégalités territoriales et sociales. Si un élève se trouve confronté à cette situation et qu'aucune dérogation ne lui permet d'y remédier, nous redoutons que seuls les élèves issus de milieux favorisés et ayant accès à d'autres structures culturelles puissent poursuivre leur éducation musicale en dehors de l'école.

Nous craignons de nombreuses **suppressions** d'options pour des raisons budgétaire, certains collègues nous ont déjà alertés sur la situation de leur établissement où leurs proviseurs n'ont pas les moyens dans la DHG pour maintenir l'option.

Cela va créer des dommages collatéraux. D'une part, la motivation des élèves de collèges risque de s'amoinrir s'il n'y a pas de continuité possible au lycée, d'autre part, les professeurs, qui enseignent le plus souvent à la fois en collège et en lycée, n'auront plus cette stimulation des projets de lycée ou inter-établissements et s'engageront moins dans des projets d'envergure.

Pourquoi mettre en place un plan chorale ambitieux au collège si tout s'arrête à l'entrée au lycée ? Les textes du plan chorale prévoyait une continuité de l'école au lycée. Qu'en sera-t-il si les options disparaissent ou se raréfient encore ?

Il est également impossible de maintenir un orchestre ou une chorale dans un établissement dès lors qu'il n'y a plus d'enseignement optionnel ou de spécialité ?

Réponses de MM. Xavier Turion et Vincent Maestracci

VM : concernant le programme, il y aura des doc d'accompagnement, notamment pour l'évaluation car celle-ci est technique. C'est ce qui a été fait pour le collège lors de la réforme.

Partenariats : les 3 textes évoquent l'intérêt des partenariats.

Note de synthèse : elle s'adapte à la diversité des parcours et tient compte de la complémentarité entre option et spécialité, nous avons choisi une structure par projets successifs. L'école est le lieu du collectif, il faudra voir pour la modification de texte et les mentions de projets individuels. Cette note de synthèse a pour objet la construction d'une mémoire, c'est un moment de bilan du travail mené durant l'année. Au départ, il est très guidé, puis il prend une certaine autonomie.

XT : la nouvelle organisation du lycée offre beaucoup de souplesse : on peut marier l'ensemble des disciplines.

Les points bonus sont un choix du ministre pour valoriser l'option LCA.

Le ministre connaît les arguments que vous présentez. Je doute que cela change.

Suppression d'options : Il est surprenant que les établissements considèrent qu'ils n'ont plus les moyens puisque les enveloppes d'heures n'ont pas encore été attribuées. La DGESCO suit cela de très près mais il faut être prudent tant que l'on reste sur des prévisions.

VM : pour les dérogations en enseignement d'exploration, il existait des dispositions très différentes d'un département à l'autre. Les DASEN ont fait face à une augmentation démographique et donc un problème de place dans certains établissements. Il est juste de laisser la priorité aux élèves du secteur. Au sujet des spécialités artistiques : les élèves n'ont pas envie d'arrêter la musique en 2^{nde}. La logique de parcours est différente de la logique de gestion.

Les académies travaillent sur la carte des options. La situation sera beaucoup plus claire vers mi-décembre, lorsque les établissements seront dotés de leur enveloppe d'heures.

XT : C'est un budget global. Les établissements ne peuvent pour l'instant travailler que sur des hypothèses. Nous suivons de très près les cartes d'options et de spécialités et il sera opportun de faire le point d'ici quelques mois avec l'APÉMu.

VM : 2 questions pour l'APÉMu:

- que pensez-vous de l'originalité du programme complémentaire ?

ACS : c'est une de nos demandes formulées au conseil supérieur des programmes. C'est une ouverture pour les enseignants et pour les élèves, cela permet d'aborder d'autres univers musicaux, cela suscite la création de ressources, une émulation et fédère les établissements, cela rayonne jusqu'au collège, les collègues travaillent sur ces œuvres avec les collégiens aussi.

- que pensez-vous de la différence de dénomination entre éducation musicale et musique ?

ACS : à la lumière de nos échanges dans le groupe lycée sur ces programmes, il est évident que le cours de lycée, dans la continuité du collège est un cours d'éducation musicale. L'APÉMu a toujours été attachée à cette dénomination. Elle reflète la réalité de notre enseignement qui a beaucoup évolué depuis quelques décennies.